

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/24.../F/2025-2026 POUR LE  
MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DES ORDINATEURS PORTABLES**

**Date de Publication** : 24/12/2025

**Date d'ouverture des offres** : 12/01/2026

**Objet**

1. Dans le cadre de faire efficacement son travail et de l'achat des ressources matérielles nécessaires pour l'exécution de ses missions, la CVR invite, par le présent appel d'offre, les soumissionnaires à présenter leurs offres, sous plis fermé pour la fourniture des ordinateurs portables dont les spécifications techniques détaillées se trouvent en annexe à la présente.

**Origine des fonds**

2. Les paiements prévus au titre de ce marché sont imputables sur la ligne budgétaire des frais de fonctionnement et d'activités de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), exercice 2025-2026.

**Spécificité du marché**

3. La passation du marché sera conduite par l'Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est en un seul lot constitué :

- Des Ordinateurs Portables : **Processeur Intel Core, i7;13Th génération, Mémoire Ram 16Gb,SSD: 1000GB WIFI ET Bruetooth,Port HDMI,Port réseau RJ45;2PORTS USB, Ecran size 15,6"FullHD,Clavier Français avec pavé numérique . Logiciels Microsoft win 10 Pro 64Bit, Microsoft office 2019, Adobe reader, VLC; Antivirus internet security2025**

**4. Condition de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de condition à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution de ce marché



## **5. Langue de l'offre**

Les offres ainsi que toutes les correspondances concernant la soumission sera rédigée en langue française.

## **6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offre**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7H30 à 15H30, heure locale à l'adresse ci-après : au siège de la CVR sis à Kabondo, Avenue du 13 Octobre n°16

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de Cinquante Mille Francs Burundais (**50 000 Francs Burundais**) non remboursables, versés sur le compte n° 10003 ouvert à la BRB au nom « **Compte du Trésor public** ».

## **7. Garantie de soumission**

L'offre sera accompagnée d'une garantie bancaire de soumission dont le montant est fixé à **un million deux cent cinquante mille de francs burundais (1 250 000 Fr bu)**.

Elle sera émise par une banque agréée conformément à l'article 169 du nouveau Code des Marchés Publics et au modèle y relatif en annexe et devra faire partie intégrante de l'offre.

Son absence entraînera le rejet pur et simple de l'offre au moment de l'analyse des offres. Elle sera saisie et réalisée en cas de désistement du soumissionnaire en défaut.

La garantie est libellée en Francs Burundais. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours calendrier à compter de la date d'ouverture effective des offres.

1. Toute question concernant le présent appel d'offre doit être adressée par écrit au Président de la Commission Vérité et Réconciliation, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.

### **Documents constituant l'offre.**

2. L'offre technique comporte :
  1. Une preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres, portant le numéro du marché ;
  2. Un acte d'engagement signé, établi suivant le modèle en annexe ;
  3. Une garantie bancaire de soumission, établi suivant le modèle en annexe ;
  4. Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
  5. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes, en cours de validité délivrée par l'OBR ;



6. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité,
7. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, en cours de validité ;
8. Un tableau des Spécifications techniques, établi suivant le modèle en annexe ;
9. Un formulaire de renseignements sur le soumissionnaire établi suivant le modèle en annexe ;
10. Le registre de commerce (copie) ;
11. Les statuts de la société (copie) ;
12. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire
13. L'adresse fixe du soumissionnaire ;
14. Les spécifications techniques

## **1. L'offre financière comporte :**

- Le bordereau de prix ;
- L'acte de soumission ;
- Le délai de livraison.

## **9. Délai de validité des offres**

Le délai de livraison des fournitures est fixé à trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

### **Date et heure limite de dépôt des offres.**

Les offres doivent être déposées à la CVR au plus tard le 12.01.2025 à 10 heures 00'.

### **Ouverture des offres**

L'ouverture des offres aura lieu le même jour en date du 12.01.2025 à 10 heures 30 dans la salle des réunions de la CVR.

## **10. Délais et lieu d'exécution**

Le délai de livraison des fournitures est fixé à trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.



## **11. Monnaie de l'offre**

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fixes (invariables) sur une période de six mois et s'attendent hors toute taxe.

## **12. Critique de Qualification**

Les exigences en matière de qualification sont : l'offre administrativement et techniquement conforme et moins distante dont le soumissionnaire a été qualifié.

## **13. Réception de Fourniture**

La Commission Vérité et Réconciliation mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications technique des articles conformément à l'offre.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures.

## **14. Règlement des différents**

En cas de litige, le conflit sera réglé conformément au Code des Marchés Publics Burundais.

## **15. Renseignement**

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Commission Vérité et Réconciliation au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de l'ouverture de l'offre.

Fait à Bujumbura, le ...../...../2025

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION VERITE ET  
RECONCILIATION**

Amb. NDAYICARIYE Pierre Claver

